



HAL
open science

L'éditeur et son double : Rabelais auctor en 1532

Claude La Charité, Romain Menini

► **To cite this version:**

Claude La Charité, Romain Menini. L'éditeur et son double : Rabelais auctor en 1532. Giovanni Berjola; Gaëlle Burg; Dominique Brancher. L'Éditeur à l'œuvre : reconsidérer l'auctorialité Actes du colloque 11-13 octobre 2018 Bâle, 2020. hal-03852720

HAL Id: hal-03852720

<https://hal.science/hal-03852720v1>

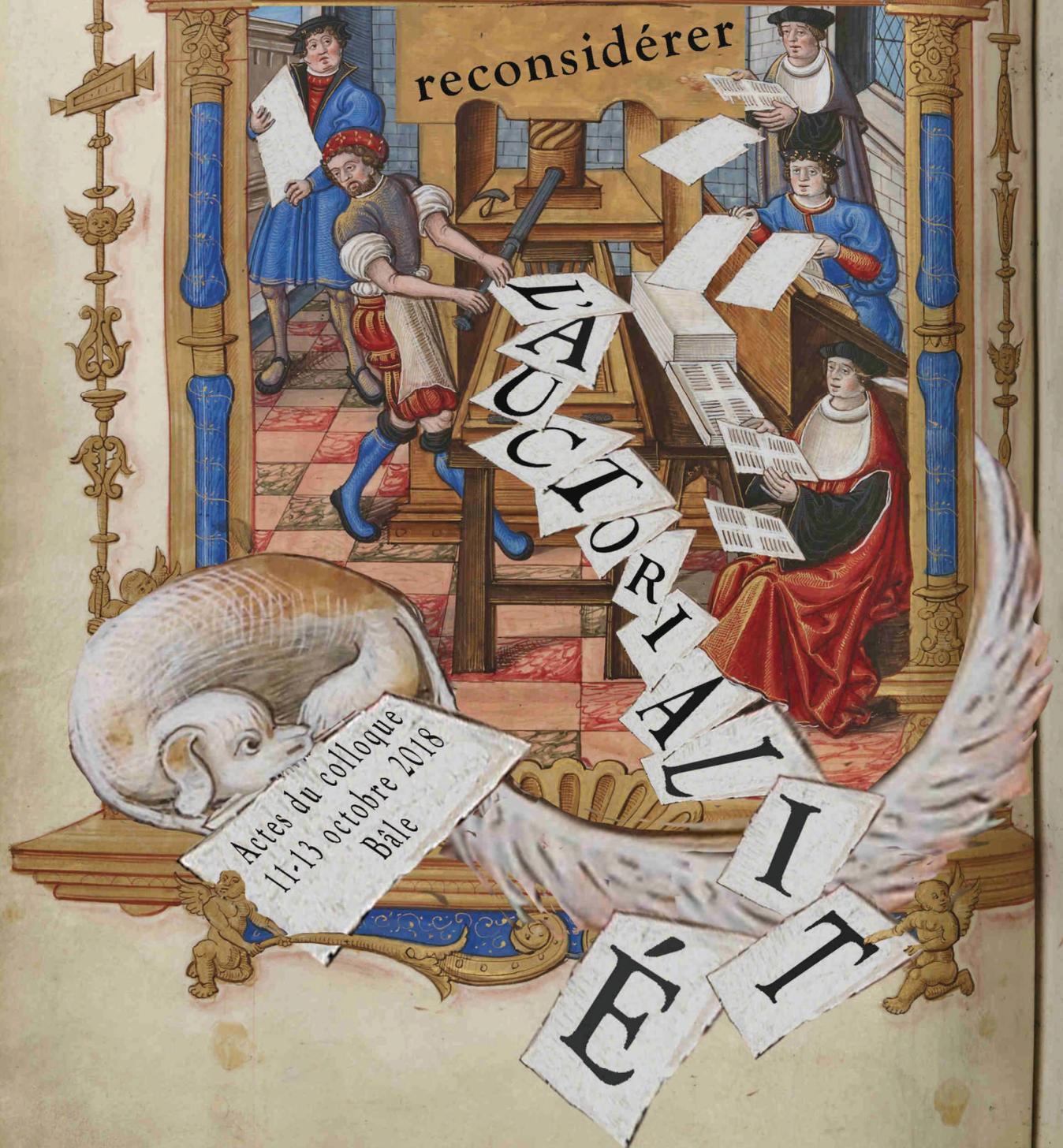
Submitted on 30 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'éditeur à l'œuvre

reconsidérer



Actes du colloque
11-13 octobre 2018
Bâle

A
C
T
O
R
I
A
L
I
T
É

L'ÉDITEUR ET SON DOUBLE : RABELAIS *AUCTOR* EN 1532

CLAUDE LA CHARITÉ, ROMAIN MENINI

Universités Rimouski / Paris-Est

À en croire la vulgate de l'histoire littéraire traditionnelle, 1532 marquerait l'entrée de Rabelais en littérature grâce à la publication de *Pantagruel*, dont le succès immédiat aurait consacré l'humaniste comme auteur de fiction connu et reconnu. À y regarder de plus près toutefois, la réalité apparaît plus complexe, sinon aux yeux de Rabelais lui-même, du moins de ses contemporains. Il y a fort à parier que bien peu de lecteurs du XVI^e siècle étaient à même de reconnaître Rabelais derrière l'énigmatique « maître Alcofrybas Nasier¹ », mis à part certains intimes. Ce n'est qu'en 1546, avec le *Tiers livre*, que sera dévoilée en page de titre sa véritable identité, « M. Franç. Rabelais docteur en Medicine » (p. 1356), désormais associée à son œuvre de fiction et attribuée rétrospectivement à l'ensemble du cycle des chroniques pantagruélines, *Pantagruel* et *Gargantua* compris. Au reste, la page de titre érige clairement Rabelais en auteur grâce à l'avertissement inséré à la suite : « L'auteur susdict supplie les Lecteurs benevoles, soy reserver a rire au soixante et dixhuytiesme livre » (*ibid.*).

S'il apparaît donc difficile, avant 1546, d'envisager Rabelais comme auteur de fiction vernaculaire clairement identifié, en revanche, son nom était loin d'être inconnu de la République des Lettres, et cela dès le début de la décennie 1520. En 1522, Rabelais figure comme correspondant du grand Guillaume Budé dans ses *Epistolæ posteriores* publiées chez Josse Bade. En 1524, il signe un sizain grec en tête du traité d'André Tiraqueau, *De legibus connubialibus*, sur les lois du mariage d'après la coutume du Poitou².

Évidemment, de telles mentions discrètes et éparses, à des années d'intervalle, ont pu passer inaperçues auprès du plus grand nombre. Ce n'est véritablement qu'en 1532 que le nom de Rabelais s'impose dans le monde des lettres, non pas tant comme auteur de *Pantagruel* que comme éditeur savant et *auctor* au sens latin d'« Ampliateur, Augmentateur³ », c'est-à-dire de « celui qui continue et augmente une lignée⁴ » non pas dynastique ou familiale, mais bien textuelle. Bref, en cette année faste, Rabelais s'impose dans le monde éditorial comme un philologue, un homme d'atelier et un passeur de textes⁵, en publiant coup sur coup trois éditions qu'il signera de son nom : 1) le tome II des *Lettres médicales* de Giovanni Manardo ; 2) un choix de traités d'Hippocrate et de Galien ; et 3) le *Testament de Cuspidius*. À côté de ce travail éditorial revendiqué, on trouve d'autres publications la même année où l'intervention éditoriale implicite de Rabelais est probable ou conjecturale, que l'on pense au *De arario fiscoque libellus* d'André d'Exea, aux *Dialogues* de Niccolò Leonico Tomeo ou aux *Vies des douze Césars* de Suétone. Loin d'être un simple à côté de l'œuvre narrative, les travaux d'éditeur de Rabelais en 1532 occupent la première place, sinon qualitativement, du moins quantitativement.

¹ Rabelais, *Œuvres complètes*, édition établie, présentée et annotée par Mireille Huchon, avec la collaboration de François Moreau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1994, p. 1228. Toutes les références ultérieures à l'œuvre vernaculaire de Rabelais renverront à cette édition et seront précisées dans le corps du texte entre parenthèses.

² *Epistolæ Gulielmi Budæi, Secretarii Regii, Posteriores*, Paris, Josse Bade, 1522, f. 28, v^o à 31, v^o et *Andreae Tiraquelli Fontiniacensis suppræfecti, ex commentariis in Pictonum consuetudines Sectio De legibus connubialibus et jure maritali*, Paris, Galiot du Pré, 1524, ai, v^o. Voir, à ce propos, Mireille Huchon, « Représentations rabelaisiennes de la philologie », dans Perrine Galand-Hallyn, Fernand Hallyn et Gilbert Tournoy (dir.), *La Philologie humaniste et ses représentations dans la théorie et dans la fiction*, Genève, Droz, 2005, t. II, p. 371-394, en particulier p. 371-374.

³ *Dictionarium Latinogallicum*, Paris, Henri Estienne, 1538, p. 82.

⁴ *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2015 (DMF 2015), ATILF - CNRS et Université de Lorraine, en ligne : <http://www.atilf.fr/dmf>.

⁵ Romain Menini, « Rabelais homme d'atelier(s) », dans *Paroles dégelées. Propos de l'Atelier XVI^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 451-470 ; et Romain Menini et Olivier Pédeflous, « Dans l'atelier de François Juste : Rabelais passeur de la *Batrachomyomachie* », dans Christine Bénévent, Isabelle Diu et Chiara Lastraioli (dir.), *Passeurs de textes II. Gens du livre et gens de lettres à la Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 98-117.

Les *Lettres médicales* de Giovanni Manardo, coup d'essai d'un philologue médical

Rabelais inaugure ses travaux philologiques avec la publication en 1532 chez Sébastien Gryphe du tome II des *Lettres médicales* du médecin ferrarais Giovanni Manardo⁶. Son édition est précédée d'une épître dédicatoire adressée à André Tiraqueau, datée du 3 juin 1532. Comme le précise la page titre, il s'agit de la première édition de ce recueil en France (*nunquam antea in Gallia excusus*⁷). Mais cette nouveauté est relative, car l'édition princeps des livres VII à XII constituant ce tome II des *Lettres médicales* avait été publiée à Bologne, chez Joannes Baptista Phaellus, avec un achevé d'imprimer du 13 février 1531⁸.

La contribution de Rabelais à l'édition de ce texte n'en est pas moins substantielle. Prenons comme exemple la lettre qui ouvre ce tome II, à savoir celle que Manardo adresse à l'humaniste Jacob Ziegler le 7 septembre 1514 depuis la ville de Buda et qui porte sur la possibilité de la vie sous l'équateur. Rabelais y intervient dans les *orthographica*, en imposant son système latin, par exemple en réduisant le double *t* de *litterarius* ou en supprimant le *h* d'*authoritas*⁹. L'humaniste intervient aussi dans l'établissement du texte, en corrigeant la syntaxe fautive grâce à la suppression du syntagme en trop *multorum philosophorum Dei verbis*¹⁰.

Une intervention éditoriale plus visible consiste dans l'ajout de manchettes en marge du texte de Manardo, alors que l'édition princeps bolonaise en était entièrement dépourvue, du moins pour cette première lettre. Il s'agit de *notabilia*, de points que le lecteur doit noter ou relever dans sa lecture. Ainsi, Rabelais ajoute « *Lusitanorum peregrinatio*¹¹ » en regard du passage où Manardo évoque la découverte du Brésil par les Portugais et de leur route de l'Asie par le cap de Bonne Espérance.

La contribution la plus évidente de Rabelais à cette édition revue et corrigée des *Lettres médicales* de Manardo est l'ajout d'un index, absent de l'édition originale de 1531. Comme le veut l'usage du XVI^e siècle, y sont référencées par ordre alphabétique les manchettes imprimées. Ainsi, sans surprise, on retrouve « *Lusitanorum peregrinatio*¹² » sous les L. Une telle manchette trouvera un écho dans l'œuvre narrative de Rabelais, plus particulièrement dans l'itinéraire alternatif que rejetteront Jamet Brayer et Xenomanes au seuil de leur voyage vers la Dive Bouteille, dans le chapitre d'ouverture du *Quart livre*, leur avis étant de « ne prendre la route ordinaire des Portugaloyz » (p. 539).

Le plus intéressant est que ce coup d'essai philologique de Rabelais connaîtra un succès international durable, puisque toutes ses interventions éditoriales seront entérinées par Giovanni Manardo dans la réédition des *Lettres médicales*, qu'il s'agisse de la dernière édition parue de son vivant en 18 livres chez Johann Bebel en 1535 ou de l'édition posthume et définitive en 20 livres chez Michel Isengrin en 1540¹³.

⁶ Voir, à propos de cette édition, Roland Antonioli, *Rabelais et la médecine*, Genève, Droz, coll. « Études rabelaisiennes », t. XII 1976, p. 72-78 ; Richard Cooper, *Rabelais et l'Italie*, Genève, Droz, 1991, coll. « Études rabelaisiennes », t. XXIV, p. 14-16 ; Jean Céard, « Rabelais, Tiraqueau et Manardo », dans Marie-Luce Demonet (dir.), *Les Grands Jours de Rabelais en Poitou*, Genève, Droz, coll. « Études rabelaisiennes », t. XLIII, 2006, p. 217-228 ; et *Id.*, « Rabelais éditeur des *Lettres médicales* de Manardo », *L'Année rabelaisienne*, 2 (2018), p. 45-53.

⁷ *Jo. Manardi Ferrariensis Medici Epistolarum medicinalium Tomus Secundus, nunquam antea in Gallia excusus*, éd. Rabelais, Lyon, Sébastien Gryphe, 1532.

⁸ *Joannis Manardi Ferrariensis Medici Epistolarum Medicinalium Tomus Secundus*, Bologne, Joannes Baptista Phaellus, 1531.

⁹ Cf. éd. Rabelais, p. 10 et éd. princeps de Bologne, f. 1, r^o.

¹⁰ Cf. éd. Rabelais, p. 11 et éd. princeps de Bologne, f. 1, v^o.

¹¹ Cf. éd. Rabelais, p. 11 et éd. princeps de Bologne, f. 1, v^o.

¹² Éd. Rabelais, s. p., P5, r^o.

¹³ *Joannis Manardi Medici Ferrariensis, hac ætate omnium medicinæ professorum per universam Italiam, in Galeni doctrina et Arabum censura celeberrimi, et optime meriti, Epistolarum Medicinalium libro dudeviginti. Hi partim infinitis in locis et ab ipso autore jam recens castigati sunt, partim jam primum in lucem æduntur. Ejusdem annotationes et censura in medicamina simplicia et composita Mesue*, Bâle, Johannes Bebel, 1535, p. 88 et β3, v^o; *Joannis Manardi Ferrariensis, sua tempestate omnium medicinæ professorum per universam Italiam, in Galeni doctrina et Arabum censura celeberrimi, et optime meriti, Epistolarum medicinalium libros XX, è quibus ultimi duo in hac editione primum accesserunt, unà cum epistola jandudum desiderata, de morbis interioribus, quam utinam immature morte non præventus, totam absolvere potuisset. Ejusdem Joan. Mesue Simplicia et Composita annotationes et censuræ, omnibus practicæ studiosis adeò necessariæ, ut sine harum cognitione*

Les *Hippocratis ac Galeni libri aliquot* ou la philologie qui sauve des vies

Également en 1532, Rabelais publie les *Hippocratis ac Galeni libri aliquot*¹⁴ à la suite de son enseignement à la Faculté de médecine de Montpellier. Il fait précéder son édition d'une épître dédicatoire à Geoffroy d'Estissac datée du 15 juillet 1532. Dans ce recueil, l'humaniste édite cinq traités de médecine grecque dans des traductions latines d'humanistes contemporains : les *Aphorismes* d'Hippocrate et l'*Art médical* de Galien dans la traduction de Niccolò Leonicensi, le *Pronostic et Régime dans les maladies aiguës* d'Hippocrate dans la traduction de Guillaume Cop et *Nature de l'homme* d'Hippocrate dans la traduction d'Andrea Brenta¹⁵.

Si Rabelais suit l'édition parisienne publiée en 1524 chez Simon de Colines des cinq mêmes traités dans le même ordre et au même format, il ajoute cependant des manchettes en marge qui donnent à lire soit le passage correspondant dans l'original grec soit une version latine alternative de son cru ou d'un autre traducteur, selon une méthode d'annotation qu'il définit lui-même de « *veluti per transennam*¹⁶ », comme à travers un tamis. D'une manière générale, pour citer le texte grec ou proposer des traductions de son cru, Rabelais se reporte à l'édition aldine d'Hippocrate et aux lemmes des commentaires de Galien aux traités hippocratiques aussi dans l'édition aldine, auxquelles il combine d'autres sources selon les traités¹⁷.

Dans le cas des 39 manchettes ajoutées par Rabelais à *Nature de l'homme*, vingt sont inspirées en tout ou en partie du commentaire de Galien à la première partie de ce traité, dans la traduction d'Hermann Crusier, parue en 1531¹⁸. Ce travail éditorial éclaire aussi d'un jour nouveau l'œuvre vernaculaire de l'écrivain. Ainsi, la note imprimée *σφαγίτιδες* que Rabelais met en marge de la traduction de *Nature de l'homme* par Andrea Brenta, *jugulariæ*, annonce le massacre anatomique auquel se livre frère Jean au chap. XLIV de *Gargantua* et, en particulier, l'archer qu'il frappe de son braquemart, en lui coupant « les venes jugulaires, et arteres sphagitides du col » (p. 119).

Enfin, Rabelais innove en publiant le texte original des *Aphorismes* à la fin du volume des *Hippocratis ac Galeni libri aliquot*. Il s'agit d'une première en France, puisque jamais auparavant ce traité n'y avait été publié en grec ancien. Il y propose l'émendation du *textus receptus* de l'édition aldine d'Hippocrate grâce à l'édition aldine des lemmes du commentaire de Galien et à l'édition grecque que Janus Cornarius publia vers 1527¹⁹.

Le succès de ce travail éditorial fut international et Rabelais acquit la stature d'un philologue médical de première importance comme en témoigne le dialogue *Botanologicon* de l'Allemand Euricius

ægrotañtibz recte consulere nemo possit. Adjecto Indice latino et græco, utroque copiosissimo, Bâle, Michel Isengrin, 1540, p. 99 et b1, v^o.

¹⁴ *Hippocratis ac Galeni libri aliquot, ex recognitione Francisci Rabelæsi*, Lyon, Sébastien Gryphe, 1532.

¹⁵ À propos de l'édition de ce recueil, voir Roland Antonioli, *Rabelais et la médecine, op. cit.*, p. 78-86 ; René Sturel, « Rabelais et Hippocrate », *Revue des études rabelaisiennes*, vol. VI (1908), p. 49-55 ; Robert R. Bolgar, « Rabelais's Edition of the "Aphorisms" of Hippocrates », *The Modern Language Review*, vol. 35, n^o 1 (janvier 1940), p. 62-66 ; et Caroline Magdelaine, « Rabelais éditeur d'Hippocrate », dans Véronique Boudon-Millot et Guy Cobolet (dir.), *Lire les médecins grecs à la Renaissance. Aux origines de l'édition médicale. Actes du colloque international de Paris (19-20 septembre 2003)*, Paris, De Boccard, coll. « Médic@ », 2004, p. 61-83.

¹⁶ Voir, à propos de cette méthode d'annotation propre à Rabelais, Claude La Charité, « *Veluti per transennam* : formes de l'annotation dans les travaux de philologie médicale de Rabelais », dans Martine Furno, Christiane Louette et Valérie Méot-Bourquin (dir.), *Apta compositio. Formes du texte latin au Moyen Âge et à la Renaissance*, Genève, Droz, 2017, p. 195-211.

¹⁷ À propos de la manière dont Rabelais édite ou restitue des passages omis dans le *textus receptus* du *Pronostic* et du *Régime dans les maladies aiguës*, voir Claude La Charité, « Rabelais traducteur d'Hippocrate. La restitution 'ex Græco codice' de passages du *Pronostic* et du *Régime dans les maladies aiguës* omis par Guillaume Cop », dans Isabelle Garnier, Vàn Dung Le Flanchec, Véronique Montagne, Anne Réach-Ngô, Marie-Claire Thomine, Trung Tran et Nora Viet (dir.), *Paroles dégelées. Propos de l'Atelier XVII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 311-354 ; et *Id.*, « *Ut Galenus exponit* : Rabelais annotateur du *Régime dans les maladies aiguës* d'Hippocrate dans la traduction de Guillaume Cop », *L'Année rabelaisienne*, 2 (2018), p. 71-86.

¹⁸ Voir, à propos de la manière dont Rabelais édite ce traité, Claude La Charité, « "Venes jugulaires, et arteres sphagitides" : Rabelais annotateur de *Nature de l'homme* d'Hippocrate dans la traduction d'Andrea Brenta », *L'Année rabelaisienne*, 1 (2017), p. 203-227.

¹⁹ Voir, à propos de l'établissement par Rabelais du texte grec des *Aphorismes*, Marie-Laure Monfort, *Janus Cornarius et la redécouverte d'Hippocrate à la Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2017, p. 103-112.

Cordus, publié en 1534 à Cologne²⁰. L'un des devisants y vante la rigueur philologique de Rabelais, en reprenant *verbatim* un passage de son épître dédicatoire dans lequel l'humaniste prétend qu'une seule syllabe ajoutée ou omise ou une seule faute d'esprit, dans les livres de médecine, a souvent provoqué la mort de plusieurs milliers d'hommes.

Le Testament de Cuspidius « imparfait » ou les dernières volontés d'un défunt intestat

Toujours en 1532, Rabelais publie de prétendues « reliques de la vénérable Antiquité²¹ ». Il s'agit du *Testament de Cuspidius* et du *Contrat de vente*, deux apocryphes publiés ensemble l'année auparavant à Bâle chez Andreas Cratander et que Rabelais reprend, en assortissant son édition d'une dédicace à Amaury Bouchard datée du 4 septembre 1532²².

Si Rabelais remet ces faux en circulation, c'est en connaissance de cause et de connivence avec son dédicataire Amaury Bouchard, philologue juridique accompli²³. La clef du canular est donnée dans l'épître dédicatoire où un passage grec décrit le testament comme un « acte notarié qui s'est fait tout seul et qui est, en vérité, dédaléen ou labyrinthique ». Du reste, ce canular est souligné par l'emploi de *ille* de notoriété à propos du testateur, « *Lucii illius Cuspidii testamentum* » : le testament de ce fameux Lucius Cuspidius. Or, Lucius Cuspidius, en dehors de ce texte apocryphe, est un illustre inconnu ! C'est assez dire l'emploi ironique que fait Rabelais de ce démonstratif emphatique qui montre, s'il en était besoin, qu'il est bien conscient que ce texte est un faux.

C'est que le *Testament de Cuspidius* pose problème en raison de l'institution de l'héritier. Amaury Bouchard avait été le premier en 1525 à éditer deux des plus anciens manuels de droit romain de Gaius et de Julius Paulus du II^e s. ap. J.-C. Un passage des *Sentences* (III, VII, 2) de Julius Paulus y est particulièrement éclairant : « Il n'est pas possible de léguer avant l'institution de l'héritier ». Or, dans le *Testament de Cuspidius*, l'institution de l'héritier intervient seulement à la toute fin, aux lignes 157 à 159 d'un acte notarié qui en compte 213 en tout : « Que Titius et Gneus fils de Cuspidius soient donc mes héritiers ». Ce détail n'a rien d'anodin, car ce vice d'institution de l'héritier, si l'acte avait été véritable, aurait entraîné une nullité partielle ou totale du testament qui aurait été de ce fait *imperfectum* en raison du vice de forme. Nullité partielle qui aurait rendu caducs tous les legs énumérés avant l'institution (ce sont les plus nombreux, entre autres tous les dons mirifiques aux quatre coins de l'Empire se retrouvent dans cette section invalide) ou encore nullité totale qui aurait fait de Lucius Cuspidius l'équivalent d'un défunt intestat, c'est-à-dire mort sans testament.

On comprend mieux du coup que le traitement philologique réservé par Rabelais aux deux textes ait été minimaliste et se soit limité à une seule manchette imprimée : ἀναγνωστῆς [*sic pro ἀναγνώστης*] *.i. lector* », qui constitue l'avant-texte gréco-latin d'une entrée de la « Briefve declaration » du *Quart livre* de 1552 : « *Anagnoste. Lecteur* » (p. 703).

²⁰ Voir, à propos de cette première réception, Raphaël Cappellen, « La coquille tue. Note sur un passage de l'épître à d'Estissac (1532) cité par Bigot dans le *Botanologicon* d'Euricius Cordus (1534) », *L'Année rabelaisienne*, 1 (2017), p. 387-390.

²¹ *Ex reliquiis venerandae antiquitatis Lucii Cuspidii testamentum. Item, contractus venditionis, antiquis Romanorum temporibus initus*, éd. Rabelais, Lyon, Sébastien Gryphe, 1532.

²² À propos de l'édition de ces textes, le consensus de la critique a longtemps été de considérer que Rabelais avait été dupe de leur caractère apocryphe : voir notamment Arthur Heulhard, *Rabelais légiste. Testament de Cuspidius et Contrat de vente de Culita, traduits avec des éclaircissements et des notes et publiés pour la première fois d'après l'édition de Rabelais*, Paris, A. Dupret, 1887 ; et Richard Cooper, Cooper, « Rabelais's Edition of the Will of Cuspidius and The Roman Contract of Sale », *Études rabelaisiennes*, t. XIV (1977), p. 59-60.

²³ Voir, à propos de l'hypothèse d'un canular délibéré de Rabelais, Claude La Charité, « « L'édition rabelaisienne du *Testament de Cuspidius* et du *Contrat de vente*, une énigme en facétie », *Seizième Siècle*, 14 (2018), p. 241-255, où l'on trouvera les références et le texte original des citations tirées de l'épître dédicatoire de Rabelais, du *Testament de Cuspidius* et des *Sentences* de Julius Paulus, qui sont données dans la suite du texte.

Et là encore, le succès international a été au rendez-vous, puisque l'humaniste Henricus Glareanus republiera, lui aussi en toute connaissance de cause, l'édition rabelaisienne, en y substituant sa propre dédicace, en 1533, à Fribourg-en-Brisgau, en Allemagne²⁴.

Rabelais éditeur masqué

En plus de contributions dûment signées *Franciscus Rabelæsus*, il y a tout lieu de penser que le labeur d'« homme d'atelier²⁵ » qui fut celui de Rabelais a pu se prolonger sous la forme d'autres tâches moins importantes — et par conséquent restées anonymes. Une telle industrie de l'ombre nécessitait que son responsable demeurât *incognito*, que ce soit en raison de la nature limitée du travail effectué (rabattage de textes, indexation, ajout de manchettes, compilation éditoriale) ou pour répondre à une volonté de dissimulation propre à cet amateur de « masques » variés qu'était l'auteur de *Pantagruel*²⁶. Quel regard porter sur cette activité *grise* de Rabelais l'éditeur-correcteur ? Comment mesurer avec exactitude la responsabilité protéiforme de ce familier des protes ? L'obscurité qui entoure son travail anonyme relève-t-elle des banales habitudes de n'importe quel soldat de Typosine, ou doit-elle nourrir la légende d'un Rabelais l'Obscur en ses menées « scotines » ? De fait, en 1532, Rabelais est presque encore inconnu de la République des Lettres. Mais ce qui paraîtrait on ne peut plus anodin, voire trivial, pour n'importe quelle autre petite main de l'imprimerie lyonnaise se nimbe d'une aura de secret dès lors qu'il y va de ce cachotier au devenir illustre, lequel fit usage, dès 1532, d'un pseudonyme franco-arabisant et d'une devise grecque, avant de s'inventer quelque blason d'éditeur en 1533...

Cette activité seconde peut être reconstituée, au moins partiellement, à la faveur de déductions et d'hypothèses vraisemblables. De récents travaux critiques empruntent la voie d'une telle archéologie éditoriale²⁷ : les officines lyonnaises constituent leur terrain d'enquête, et la période qui va de 1532 à 1538 fait l'objet de la plupart des investigations. Il est tout à fait vraisemblable que l'année 1532, millésime qui marque l'arrivée de Rabelais dans l'atelier de Sébastien Gryphe, n'ait pas encore livré tous ses secrets.

1532 représente, pour les travaux grecs et néo-latins dûment signés par Rabelais — en l'état actuel de nos connaissances —, l'année²⁸ la plus faste dans la carrière de notre éditeur-correcteur. Nous inclinons à penser qu'il en fut de même dans le domaine des travaux discrets et anonymes dont la nouvelle recrue put et dut s'acquitter à l'enseigne au griffon. Quels furent-ils ? Comment, dans la trentaine de titres d'un catalogue de librairie²⁹ que Maître François connaissait sur le bout des doigts —

²⁴ La critique a aussi longtemps supposé que Glareanus, comme Rabelais, avait republié les textes sans s'aviser de leur nature apocryphe, par exemple Michael A. Screech, « Rabelais, Erasmus, Gilbertus Cognatus and Boniface Amerbach : A link through the *Lucii Cuspidii Testamentum* », *Études rabelaisiennes*, t. XIV (1977), p. 43-57. Il y a pourtant de nombreux indices qui donnent à penser qu'il s'agit là aussi d'un canular délibérément reconduit par l'éditeur, comme le montre l'étude mentionnée dans la note précédente.

²⁵ Voir Romain Menini, « Rabelais homme d'atelier(s) », art. cit.

²⁶ Sur ce thème, voir les pistes fournies par Olivier Pédeflous, « Rabelais incognito », *L'Année rabelaisienne*, 2 (2018), p. 197-212.

²⁷ Voir notamment — pour le *Macrobe* de 1538 : Mireille Huchon, « L'âme du V^e livre », dans Franco Giaccone (dir.), *Le Cinquième Livre*, Genève, Droz, coll. « Études rabelaisiennes », t. XL, 2001, p. 23-31 ; *Ead.*, « Pantagruelistes et mercuriens lyonnais », dans Gérard Defaux (dir.), avec la collab. de Bernard Colombat, *Lyon et l'illustration de la langue française*, Lyon, ENS éditions, 2003, p. 405-415 ; *Ead.*, « Rabelais éditeur et auteur chez Gryphe », dans *Quid novi ? Sébastien Gryphe à l'occasion du 450^e anniversaire de sa mort*, Lyon, Presses de l'Enssib, 2008, p. 201-218 ; — pour l'*Alphabetum græcum* de 1533 : Romain Menini, « Une nouvelle édition rabelaisienne : l'*Alphabetum græcum* publié par Gryphe en 1533 », *L'Année rabelaisienne*, n° 2, 2018, p. 87-126 ; — pour l'*Aulu Gelle* de 1537 : *Id.*, « Rabelais et Aulu Gelle, de l'atelier de Gryphe aux fèves en gousse », *Études rabelaisiennes*, t. LVII, Genève, Droz, 2019, p. 19-50. — Pour une vision synoptique de l'activité éditoriale de Rabelais, voir surtout le dossier « Rabelais éditeur des Anciens et des Modernes » dans *L'Année rabelaisienne*, 2 (2018), en particulier l'avant-propos de Claude La Charité, « Sous le signe de la Bonne Fortune. Chronologie et typologie du travail éditorial de Rabelais », p. 23-44.

²⁸ Ou plutôt un long *semestre* d'activité pour Rabelais, puisqu'on ne lui connaît point de rôle éditorial avant le mois de mai 1532, son épître-dédicace du second tome des *Lettres médicales* de Manardo portant la date du 3 juin.

²⁹ Quelque 30 éditions Gryphe nous sont connues pour 1532, si l'on excepte les in-folio de droit imprimés pour la Compagnie des Libraires.

quand il n'en possédait pas quelque exemplaire³⁰ ou que l'auteur publié ne faisait pas partie « de [s]es amys³¹ » —, faire le départ entre les ouvrages dont Rabelais fut seulement le lecteur-connaisseur et ceux dont il fut l'éditeur-correcteur (quelle que fût la réalité d'une telle dénomination) ? L'enquête doit ici redoubler de prudence, scruter les moindres détails (paratexte, variantes, manchettes, *orthographica*) d'éditions souvent avaries en indices et s'astreindre à n'émettre que des suppositions le plus souvent appelées à rester telles. De fait, particulièrement pour les auteurs classiques, les pratiques de copie et de remploi propres au xvi^e siècle ne sont pas sans rendre la tâche extrêmement périlleuse. Mais il vaut la peine de consentir à cette véritable chasse à l'homme d'atelier si l'on souhaite comprendre un peu mieux le quotidien de l'écrivain à l'époque de son entrée en littérature.

Qu'il nous soit permis de délaissier ici le domaine vernaculaire, qui n'échappe en rien au problème de l'*incognito* éditorial de Maître François³², en particulier dans le cas des *Grandes chroniques*, à propos desquelles on a supposé, sur des critères solides, que Rabelais en ait été l'éditeur en 1532 (et/ou le rééditeur en 1533) et qu'il ait même pu rédiger la curieuse table des matières qu'on y trouve³³. Mais ce serait ouvrir un autre chapitre, et des plus difficiles, dont la teneur excéderait les limites de cette contribution. Profitons-en seulement pour rappeler qu'il suffisait à Rabelais de faire quelques pas dans la rue Mercière pour gagner l'officine de Sébastien Gryphe quand il quittait les ateliers de la veuve de Barnabé Chaussard — s'il l'a bien fréquenté —, de François Juste ou de Pierre de Sainte-Lucie. Cela, afin de ne pas perpétuer l'idée (implicite, mais assez répandue dans l'histoire de la critique) selon laquelle il eût existé un Docteur Rabelais, savant en néo-latin, et un Mister François, farceur en vernaculaire. Schizophrénie (ou hémiplégie) propre à certains « rabelaisants », mais non à Rabelais lui-même, à la fois savant et farceur *utriusque linguae*.

Un traité de finances publiques : le *De Aerario* du juriste André d'Exea

À partir de l'été 1532, Rabelais a déjà joué d'une locution grecque qui deviendra ce qu'il faut bien nommer sa devise d'éditeur : Ἀγαθὴ Τύχη (*Agathè Tychè*), « À (la) Bonne Fortune ». Il fera bientôt graver à son usage propre — chose assez exceptionnelle — un bois de petite taille, emblème et/ou blason, portant le *motto* complet ΤΥΧΗ ΑΓΑΘΗ ΕΥΝ ΘΕΩ (*Tychè Agathè xyn Théô*), « À (la) Bonne Fortune, avec Dieu », dont l'utilisation semble cesser après 1537. La première occurrence connue de ce bois se trouve dans une *Adolescence clémentine* de Marot imprimée par François Juste, dont l'achèvement d'imprimerie est du 23 février 1533 (nouveau style). Avant 1533, Rabelais ne disposait peut-être pas encore, semble-t-il, de sa marque xylographique. Pour toutes les occurrences de ce blason éditorial, on se reportera avec profit au dossier « Rabelais éditeur des Anciens et des Modernes » accueilli récemment dans *L'Année rabelaisienne*³⁴.

Quoi qu'il en soit, on découvrirait déjà la devise partielle dans deux éditions susmentionnées : l'Hippocrate-Galien de juillet et le *Testament de Cuspidius* de septembre. Or, durant cette même année

³⁰ Il nous a été transmis un *Bembo* (Lyon, S. Gryphe, 1532) qui porte l'ex-libris de Rabelais : voir Claude La Charité, « Rabelais lecteur de Bembo, d'après l'exemplaire des *Opuscula* (Lyon, S. Gryphe, 1532) de la Bibliothèque universitaire de médecine de Montpellier », *Études rabelaisiennes*, t. LVII, Genève, Droz, 2019, p. 73-97.

³¹ C'est par exemple le cas d'Antoine du Saix — le « commandeur jambonnier de saint Antoine », « celluy de Bourg » qui « est trop de mes amys », comme le dit le narrateur de *Gargantua* (chap. XVII) —, auteur d'une *Oratio funebris in exequiis illustrissimæ principis Margaritæ Austriæ, Broaci sepultæ* (Lyon, S. Gryphe, ca 1532). — Sur ce personnage, voir William Kemp, « *Lesperon de discipline* d'Antoine du Saix (1532) et l'imprimeur de *Pantagruel*, Claude Nourry dit "Le Prince" », *Études rabelaisiennes*, t. XXXIX, Genève, Droz, 2000, p. 23-37 et Guillaume Berthon, « Le poète Antoine du Saix dans l'atelier du libraire lyonnais Guillaume Boullé ? », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, 78 (2014), p. 31-46.

³² Un cas d'école est offert par la publication des *Fantastiques batailles des grands Roys Rodilardus et Croacus* en 1534 : voir Romain Menini et Olivier Pédeflous, « Dans l'atelier de François Juste : Rabelais passeur de la *Batrachomyomachie* », art. cit. et *Iid.*, « "Æsope le François" : autour de dix-sept fables ésopiques éditées par Rabelais », dans Frédéric Calas et Nora Viet (dir.), *Séductions de la fable*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 193-222.

³³ Voir en particulier Mireille Huchon, *Rabelais grammairien*, Genève, Droz, coll. « Études rabelaisiennes », t. XVI, 1981 ; ainsi que la récente réédition fac-similée des *Chroniques* de 1533 dans le recueil de Dresde-Moscou : *Chroniques du grant Roy Gargantua, Pantagruel, Pantagrueline prognostication* (Lyon, 1533). *Édition fac-similée de l'exemplaire de la Bibliothèque d'État de Russie* (Pal. 8. 1265), postface d'Olivier Pédeflous, Paris, Classiques Garnier, 2018.

³⁴ 2018, n° 2, en particulier l'introduction « Sous le signe de la Bonne Fortune », art. cit., p. 23-44.

1532, entrant aussi au catalogue de Gryphe un bref traité *Sur le Trésor (public), le Fisc et l'intendance des deux comptabilités* du juriste valentinois André d'Exea. Le titre en est :

Andreæ ab Exea juris utriusque Doctoris, ordinariè Monspessuli Cæsareas leges enarrantis, De Aerario, Fiscoque, ac utriusque ratiociniorum præfectura, Libellus nunc primùm in lucem editus.

« D'André d'Exea, docteur en l'un et l'autre droits, qui fait régulièrement cours à Montpellier sur les lois césariennes, *Sur le Trésor (public), le Fisc et l'intendance des deux comptabilités*. Ouvrage qui voit ici le jour pour la première fois. »

L'opuscule compte une quarantaine de pages et revient sur l'histoire (essentiellement romaine) des finances publiques et de leur gestion. On y sent à chaque page l'influence de la nouvelle pratique juridique « à la française », fondée, dans la droite ligne du *De Asse* et des *Annotationes in Pandectas* de Guillaume Budé, sur les notes érudites du Droit et de la Philologie. Adressée à François I^{er} — auquel un exemplaire sur vélin fut vraisemblablement offert —, l'épître dédicatoire d'Exea est datée du 15 mai. On peut imaginer que, au printemps 1532, Rabelais était arrivé de Montpellier avec ce texte dans ses bagages, ou bien qu'on lui envoya très vite, afin qu'il jouât rue Mercière le rôle de « passeur de textes³⁵ » une fois devenu familier de l'enseigne au Griffon. À peu près contemporaine, son épître-dédicace à Amaury Bouchard, en tête de l'édition des apocryphes *Testament de Cuspidius* et *Contrat de vente* (septembre 1532), évoque bien, en grec, « certaines affaires relatives à Gryphe, l'imprimeur si fameux (περὶ τῶν κατὰ τὸν Γρύφιον τυπόγραφον εὐδοκιμώτατον) ». C'est en homme de réseaux que Rabelais déploie son industrie dans l'officine.

Pourquoi cerner Rabelais derrière la publication de ce *De Aerario* apparemment anodin ? Parce qu'à la suite de l'épître liminaire figurent trois pages d'un avertissement au lecteur qui a de quoi intéresser les familiers d'Alcofribas. Dans ce texte anonyme, on retrouve deux mots grecs bien connus, non pas hors-texte, comme c'est le cas habituellement, mais intégrés à l'avertissement liminaire :

Prodit igitur ἀγαθῆ τύχη, faustoque sydere liber hic in communem studiosorum utilitatem...

« C'est donc à la bonne fortune, et sous une étoile favorable, que ce livre paraît pour le bien commun des savants... »

Signature furtive. Et la périphrase astrologisante ne laisse pas de retenir l'attention. La suite de l'extrait mentionne l'auteur du traité, André d'Exea, à la troisième personne. C'est ici l'éditeur qui parle en usant, comme sans y toucher, de ce qui est déjà devenu sa propre devise grecque³⁶. Tout se passe comme si Rabelais avait bel et bien signé, sauf son nom, cet avertissement — de sa propre devise, certes, mais plus discrètement que dans les autres cas cités ci-dessus.

Les deux mots grecs tiennent-ils lieu de preuve suffisante ? Il pourrait s'agir là d'une coïncidence ; néanmoins, la comparaison des trois épîtres néo-latines signées par Rabelais cette même année (dans les *Épîtres* de Manardo, les œuvres d'Hippocrate-Galien et le pseudo-*Testament de Cuspidius*) avec la teneur et le style de cet avertissement anonyme ne laisse aucune place au doute. Du seul point de vue lexical et linguistique, certains mots, des expressions, plusieurs tours leur sont communs ; mieux encore, des syntagmes y apparaissent rigoureusement identiques. La démonstration a été donnée ailleurs³⁷ ; à notre connaissance, aucune contestation ne s'est élevée contre la nécessité d'intégrer ces trois pages néo-latines aux *opera omnia* du Maître.

³⁵ Voir Christine Bénévent, Annie Charon, Isabelle Diu et Magali Vène (dir.), *Passeurs de textes. Imprimeurs et libraires à l'âge de l'humanisme*, Paris, École des chartes, 2012 ; et Christine Bénévent, Isabelle Diu et Chiara Lastraioli (dir.), *Passeurs de textes II. Gens du livre et gens de lettres à la Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2014.

³⁶ Sur les significations possibles de cette devise, voir le dossier cité de *L'Année rabelaisienne*, 2, *passim*, ainsi que Romain Menini, « Rabelais homme d'atelier(s) », art. cit., p. 457 sq. et Claude La Charité, *Rabelais éditeur du Pronostic. « La voix véritable d'Hippocrate »*, Paris, Classiques Garnier, en préparation.

³⁷ Voir Romain Menini, « *Franciscus Rabelæsus* — sauf son nom. Pour l'attribution de l'avertissement au lecteur anonyme du *De Aerario fiscoque* d'André d'Exea (Lyon, S. Gryphe, 1532) », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, 77 (décembre 2013), p. 215-246, désormais en ligne (sur persees.fr).

Une telle découverte ouvre une série de questions. À l'évidence, toutes les interventions rabelaisiennes sur des livres de Gryphe n'ont pas été sanctionnées par un signalement immédiatement décelable : le cas du traité d'Exea dessine une limite floue entre les éditions signées, les éditions supervisées et marquées par devise ou emblème (le plus souvent hors-texte, à une position stratégique) ... et le reste ! Pourquoi donc Rabelais n'a-t-il pas signé ce bref liminaire ? Aurait-il été cavalier d'intercaler son nom, encore obscur, entre l'épître formelle à François I^{er} — soignée par un professeur de droit, Exea, alors soucieux que son nom ne fût plus inconnu du roi — et le corps du traité juridique ? On peut le penser. Il n'en reste pas moins que le Chinonais a tenu, semble-t-il, à apposer sa griffe subreptice à l'intérieur d'un volume dont il a vraisemblablement surveillé la réalisation (le double apparat marginal qui balise le traité est copieux et détaillé) — et sur lequel, jusque-là, nul n'avait jamais songé à voir planer son ombre d'érudit.

Les livres publiés par Gryphe, en particulier pour les auteurs classiques, se contentaient le plus souvent de reproduire un *textus receptus* emprunté à une ou deux éditions antérieures et éventuellement aménagé quant à la ponctuation et aux *orthographica* ; la seule véritable plus-value éditoriale, et parfois « philologique » — quand les livres gryphiens en comportaient une (ce qui est indéniablement le cas des éditions procurées par Rabelais) —, se trouvait dans les marges : de nouvelles manchettes imprimées y servaient de guide de lecture (*notabilia*) ou de relevé succinct de variantes textuelles. Rabelais, habitué à annoter les marges des livres de sa propre bibliothèque, dut se plier de bonne grâce à cette pratique du signalement marginal, qu'il commente en toutes lettres dans son épître-dédicace aux livres d'Hippocrate et Galien³⁸. Parmi les ouvrages qui paraissent ornés d'un griffon en 1532, plusieurs comportent de nouvelles manchettes. Nous laisserons de côté le cas des *Nuits attiques* d'Aulu Gelle — qui nécessite une nouvelle enquête³⁹ —, pour nous attacher à deux cas singuliers : les *Dialogues* de Leonico Tomeo et les *Douze Césars* de Suétone, qui firent peut-être eux aussi l'objet des soins du plus illustre des correcteurs anonymes.

Les Dialogues platoniciens de Leonico Tomeo

En 1532, Gryphe publie deux volumes de l'érudit Niccolò Leonico Tomeo (*Nicolaus Leonicus Thomæus*), à savoir ses trois livres d'*Histoire variée* et ses *Dialogues* :

Nicolai Leonici Thomæi De varia historia libri tres, nuper in lucem editi. Index insuper tum capitum, tum eorum quæ notatu digna sunt locupletissimus. Apud Gryphium, Lugduni, 1532.

« Trois livres d'histoire variée de Nicolas Léonique de Tomes, mis au jour récemment. Avec en outre un index des chapitres, et de ce qu'on y trouve de notable, index tout à fait copieux. »

Nicolai Leonici Thomæi Dialogi. Quorum nomina proxima pagella habentur. Seb. Gryphius excud. Lugd. Anno 1532.

« Dialogues de Nicolas Léonique de Tomes, dont on trouvera les titres à la page suivante. »

Ces deux parutions reprennent, à l'identique ou presque, le contenu de deux éditions étrangères : une vénitienne de 1524 pour les *Dialogi*, et une bâloise, plus récente (1531), pour le *De varia historia*⁴⁰. Mais les deux ouvrages ont fait l'objet d'un soin différent dans l'atelier de Gryphe. Pour l'*Histoire variée*, les *errata* de l'édition-source n'ont même pas été corrigés, bien qu'ils aient été signalés *in fine*

³⁸ Voir Claude La Charité, « *Veluti per transennam* : formes de l'annotation dans les travaux de philologie médicale de Rabelais », art. cit.

³⁹ Faute d'avoir identifié l'édition-source de cet *Aulu Gelle* de 1532, notre enquête sur les manchettes de cette édition (voir R. Menini, « Rabelais et Aulu Gelle... », art. cit., p. 24-25) est à reprendre : comme nous l'indique Raphaël Cappellen dans une recension parue dans la *RHLF* (2019, texte en ligne) l'atelier de Gryphe s'est bien fondé sur une édition de 1526 publiée à Cologne, mais sur celle de J. Soter et non d'E. Cervicornus. L'hypothèse principale d'un Rabelais éditeur d'Aulu Gelle en 1537 garde quant à elle toute sa pertinence.

⁴⁰ *Nicolai Leonici Thomæi Dialogi nunc primum in lucem editi quorum nomina proxima pagina habentur*, Venise, Gr. de Gregoriis, 1524 ; *Nicolai Leonici Thomæi De varia historia libri tres nuper in lucem editi. Index insuper tum capitum, tum eorum quæ notatu digna visa sunt locupletissimus*, Bâle, J. Froben, 1531. On trouve ces deux ouvrages reliés ensemble dans un recueil factice de la BnF coté G-6780.

dans la publication bâloise, à laquelle sont aussi repris index et manchettes. Ce *De varia historia gryphien* ne résulte pas d'un véritable travail éditorial ; c'est une copie assez servile. Pour les *Dialogues*, il en va différemment : les *errata* signalés dans l'édition vénitienne ont été reportés et 120 manchettes — imputables à l'un des correcteurs de l'atelier de Gryphe — font leur apparition. Ainsi que dans l'édition vénitienne de 1524, on ne trouve pas d'index dans ce volume. Le correcteur ne semble pas avoir tenu compte de l'édition des *Dialogi* parue à Paris chez Simon de Colines⁴¹. À qui imputer le travail d'annotation-correction effectué rue Mercière ?

Rabelais connaît dès 1532 les deux livres du philosophe padouan ; il les utilisera jusque dans le dernier *Quart livre*. Chose rare pour un quasi-contemporain (il est mort en 1531), « Leonicus » est mentionné en toutes lettres dans *Gargantua*. Quand l'air était pluvieux, nous dit Alcofribas au chapitre XXVIII, le jeune géant et son précepteur Ponocrates « revocquoient en usage l'antique jeu des tales [tables 1542], ainsi qu'en a écrit Leonicus ». Le *De ludo talario* de Leonico est le dernier dialogue publié dans le recueil de Gryphe.

Les trois livres *De varia historia* ressortissent au « genre » de ces miscellanées⁴² qu'affectionne plus que toute autre époque la Renaissance, qui collectionne remarques, notes et « commentaires brefs (*commentarioli*) » sur les auteurs latins et grecs de l'Antiquité. Le compilateur, dans son épître liminaire, insiste notamment sur le profit que pourront tirer les lecteurs non hellénistes de ce recueil varié, rempli d'« historiettes (*historiunculæ*) » racontées avec clarté.

Les dix *Dialogi* sont quant à eux présentés par leur auteur comme des textes rédigés « à la manière des Académiques (*Academicorum more*) », c'est-à-dire de Platon et de ses disciples. Ces dialogues embrassent des sujets variés de philosophie, d'histoire, de logique ou de « culture générale » (comme nous dirions aujourd'hui). Ils donnent une version très Renaissance du dialogue de Platon : plus didactique que dialectique. Leur intérêt principal réside aussi dans l'exposition de la doxographie antique, la *varietas* antiquaire, les rapprochements entre les sources grecques (que leur auteur ne révèle pas toujours explicitement) — en somme, dans leur capacité à donner une voix latine à certains matériaux parfois réservés aux hellénistes aguerris (ainsi de certains *Moralia* de Plutarque, par exemple⁴³).

Que relèvent les nouvelles manchettes lyonnaises ? On n'en donnera qu'un seul exemple : dans le dialogue *Trophonius*, particulièrement annoté, les *notabilia* en marge signalent les mentions de l'oracle de Lébadée en Béotie, de l'oracle de Trophonius, du thème de la divination, des Sibylles, de la folie platonicienne ou *mania*, de l'oracle de Delphes, des antipathies naturelles et du pouvoir de l'aimant, du lierre et du vin, ou encore du contenu et de la raison des songes prophétiques. On ne saurait trop insister sur l'importance suggestive de ce dialogue pour les travaux futurs de Rabelais. Contentons-nous de signaler la totalité de ces nouvelles manchettes en note⁴⁴, en soulignant la convergence saisissante

⁴¹ *Leonici Thomæi Dialogi...*, Paris, L. Blaubloom pour Simon de Colines, 1530.

⁴² Voir Jean-Marc Mandosio, « La miscellanée : histoire d'un genre », dans Dominique de Courcelles (dir.), *Ouvrages miscellanées et théories de la connaissance à la Renaissance*, Paris, École des chartes, 2003, p. 7-36. Dans cet article par ailleurs éclairant, Niccolò Leonico Tomeo, cité par Conrad Gesner, dans ses *Pandectæ*, comme auteur de miscellanées, se trouve malencontreusement confondu avec le médecin Niccolò Leonico (1428-1524) — confusion qui était peut-être courante, comme l'attesterait le recueil factice de la Bibl. Sainte-Geneviève coté FOL R 247 inv. 259 FA, dans lequel les œuvres de Leonico Tomeo se trouvent reliées avec des textes de Leonico.

⁴³ Voir Romain Menini, *Rabelais altérateur. « Græciser en François »*, Paris, Classiques Garnier, 2014, *passim* pour le très grand nombre de *loci* (plutarquiens, en autres) communs aux fictions rabelaisiennes de la maturité et aux *Dialogi* de Leonico.

⁴⁴ Manchettes imprimées dans *Nicolai Leonici Thomæi Dialogi*, Lyon, S. Gryphe, 1532 : — dans le dialogue *Trophonius*, p. 9 : *Trophonius* ; *Agamedes* ; *Trophonii oraculum* ; p. 11 : *Pausanias* ; *Hyriei thesauri ærarium* ; p. 12 : *Oraculum Trophonii* ; p. 13 : *Ercyna flu.[vius]* ; p. 14 : *Fons oblivonis, et memoriæ* ; p. 16 : *Sedes memoriæ* ; p. 17 : *Trophonii oraculum quo modo inventum* ; *Saon* ; p. 18 : *Trophonii et Ercynæ imagines* ; p. 21 : *Delphicum oraculum* ; *Dodonæum* ; p. 22 : *De Cereris apud patras fonte et oraculo* ; p. 23 : *Mercurii oraculum Pharis* ; *Apollinis putei oraculum* ; *Herculis fanum* ; p. 24 : *Responsa ex talis et abaco* ; *Geryonis oraculum in agro Patavino* ; *Prænestinæ sortes* ; *Aegeriæ lucus* ; *Fauni* ; *Carmenta* ; *Pasiphææ fanum* ; *Amphiarai fanum* ; p. 30 : *Divinationem esse* ; p. 31 : *Divinatio duplex* ; *Sibyllæ* ; *Bacchides* ; p. 32 : *Epimenides* ; *Euclus* ; *Musæus* ; *Licus* ; *Mania* ; *Mantia* ; p. 33 : *Mundus animal omnibus partibus absolutum* ; p. 37 : *Delphicum oraculum* ; p. 38 : *Coretus pastor* ; p. 39 : *Magnes ferrum attrahit, paleas respuit* ; *Electrum contra* ; p. 40 : *Hederæ folia inebriant* ; *Vini vis* ; p. 44 : *Somniorum fatidicorum ratio* ; p. 47 : *Tres somniorum fatidicorum causæ* ; — dans *Bembus*, p. 57 : *Peripatetici et Academicis in quibus dissentiant* ; p. 61 : *Animorum immortalitatem Platonice rationibus probat* ; p. 62 : *Corruptionis duplex modus* ; p. 63 : *Syllogismi duo platonici* ; p. 79 : *ὄλη* ; p. 81 : *Principium quid* ; — dans *Alverotus*, p. 97 : *De animorum apud*

des préoccupations de l'annotateur avec celles de l'auteur des *Tiers, Quart et Cinquième livre*. Il est frappant de remarquer que, comme dans les autres livres où Rabelais est vraisemblablement intervenu, les relevés marginaux sont erratiques et irréguliers : n'ont retenu l'attention du rééditeur que les lieux propres à stimuler sa curiosité et son imagination, sans que le moindre souci d'exhaustivité ne s'impose à son office marginal.

Une manchette en particulier se distingue. Dans le dialogue *Peripateticus*, les mots « *In sophistas nostri temporis* » (« contre les sophistes de notre temps ») prennent — une fois n'est pas coutume dans ce travail de cotation d'ordinaire sans relief — d'évidentes libertés avec le texte de Leonico Tomeo. Outre qu'elle n'est pas sans écho dans la geste pantagruéline, la saillie rappelle de près une note semblable dans l'édition rabelaisienne de Politien 1533, où l'annotateur — ici, Rabelais à *coup sûr*, blason oblige⁴⁵ — y va pareillement de son coup de patte « contre les franciscains » (« *In Franciscanos* ») dans un passage où l'humaniste florentin raille les hypocrites *qui Curios simulant*, sans que l'ordre de saint François ait un quelconque rapport avec la citation de Juvénal.

Les *Vies des douze Césars* de Suétone, avec ses commentateurs

Une constante de la pratique rabelaisienne de la manchette, donc, si l'on excepte ses éditions médicales, est sa discontinuité ; le Chinonais sélectionne les *notabilia* qui lui parlent. Rien d'un travail régulier où la totalité du texte se trouve cartographiée. C'est on ne peut plus frappant dans le Suétone gryphien de 1532, où l'annotateur s'est montré encore plus pressé — sinon dilettante — que dans les *Dialogi* de Leonico.

Dans ces *C. Suetonii Tranquilli XII Cæsares*⁴⁶, les manchettes visibles en marge du texte même de Suétone reprennent celles de l'édition-source : la grande édition in-folio *ex recognitione Erasmi*, livre qui réunit plusieurs historiens de l'Empire (dont ceux de l'*Histoire auguste*). Plutôt que la parution frobenienne originale de 1518, c'est certainement la réédition publiée en 1527 à Cologne par Hittorp et Cervicornus qui a servi de base à l'ouvrier gryphien⁴⁷, qui y a joint les vers du poète Ausone sur Suétone, lesquels accompagnaient traditionnellement le texte des *Douze Césars* depuis l'époque incunable. Mais en amaigrissant ce gros volume — pour le limiter au seul Suétone et à ses commentateurs modernes (Egnazio, Érasme) et passer ainsi à l'in-octavo —, l'éditeur-correcteur lyonnais a fait quelques ajouts fort discrets, absents de l'édition de Cologne. Il s'agit de certaines manchettes erratiques dans les deux textes de l'Italien Battista Egnazio qui servent d'accompagnement aux *Vies* suétoniennes : son *Abrégé*

inferos suppliciiis ; p. 98 : *Deus solus rerum omnium causa* ; *Deorum hominumque patrem* ; p. 99 : *Animus humanus* ; p. 102 : *Novitii et secundi dii* ; *Corpus mortale* ; *Ostraceum Platoni* ; p. 106 : *Homo triplex* ; *Dæmones* ; *Homo terrarum hospes* ; p. 107 : *Homo quid Platoni* ; p. 108 : *De animorum ad suum opificem reditu* ; p. 110 : *Ezechielis.1* ; p. 111 : *4.Reg.2* ; p. 114 : *Animorum ascensus et descensus quomodo intelligendi* ; p. 115 : *Varia Animorum genera* ; *Animi qui purgandi veniant* ; p. 125 : *Animos mille annos vagari : quid sibi velit numerus ille millenarius* ; — dans *Peripateticus*, p. 131 : *In sophistas nostri temporis* ; p. 134 : *Peripatetici quid dicantur* ; p. 135 : *Speusippus* ; *Peripateticorum duæ sectæ* ; *Lytium* ; *Academici* ; *Lytiaci* ; *Peripatetici* ; *Academici* ; p. 136 : *Heraclitus* ; *Heraclitici* ; *Parmenidæi* ; p. 137 : *Hermogenes* ; *Platoni præceptor* ; *Cratylus* ; p. 139 : *Aliis dii nominibus res ipsas vocant, aliis homines* ; p. 140 : *Zoroastis [sic] sapientia* ; p. 143 : *Aul. Gell. Noct. Att. li.10.ca.4.* [cf. éd. Gryphe, 1532] ; — dans *Sadoletus*, p. 157 : *Juppiter Elicius* ; *Egeria nymphe* ; p. 158 : *Vide Sadoletum in psal.xciii.* [cf. éd. Gryphe, 1530] ; p. 159 : *Non quascumque a diis exaudiri preces* ; p. 160 : *Orpheus* ; p. 170 : *Superstitio cavenda* ; p. 173 : *Matth.7.* ; *Luc.11.* ; p. 174 : *Causæ precum* ; p. 175 : *Preces perfectivæ* ; *Opifices* ; *Expurgatoriæ* ; p. 176 : *Vitales* ; *Animabiles* ; — dans *Sannutus*, p. 190 : *Apologus de luctu* ; p. 203 : *Job.1* ; — dans *Phæbus*, p. 212 : *Juvenilis ætatis affectiones* ; p. 216 : *Senum mores* ; — dans *Severinus*, p. 224 : *Corelativa* ; — dans *Bonominus*, p. 250 : *Chondrus* ; p. 251 : *Triticum* ; *Tiphe* ; *Bromum* ; *Alica* ; *Chondrus* ; — dans *Samnutus* : p. 258 : *Lydi complurimum ludorum inventores* ; p. 262 : *Cubus* ; *Talus* ; *Cola* ; *Ischia* ; *Coa* ; p. 264 : *Ancinus* ; *Theodori Gazæ error* ; *Venus* ; p. 266 : *Locus Martialis*.

⁴⁵ Voir Claude La Charité, « Rabelais lecteur de Politien dans le *Gargantua* », *Le Verger – Bouquet 1* (janvier 2012), texte en ligne ; et *Id.*, « Les *Angeli Politiani Opera* (Lyon, S. Gryphe, 1533) et ce que d'iceulx Rabelais a desrobé pour son *Gargantua* », *L'Année rabelaisienne*, n° 3, 2019, p. 57-69.

⁴⁶ Titre complet : *C. Suetonii Tranquilli XII. Cæsares. Ausonius poëta de XII. Cæsaribus per Suetonium Tranquillum scriptis. Ejusdem tetrasticha à Julio Cæsare usque ad tempora sua. Jo. Baptistæ Egnatii Veneti, de Romanis principibus, Libri III. Ejusdem Annotationes in Suetonium. Annotata in eundem, et loca aliquot restituta per D. Erasmum Roter.*, Lyon, S. Gryphe, 1532.

⁴⁷ Si l'on en croit quelques rares nouvelles manchettes qu'on trouve dans cette édition (USTC 655031) et qui sont reprises chez Gryphe.

de la vie des empereurs en trois livres et ses *Annotationes* sur les *Douze Césars*⁴⁸. Deux textes qui figuraient bien dans l'édition érasmienne, mais sans aucune manchette. Chez Gryphe, on trouve 21 manchettes dans l'*Abrégé*, et 50 dans les *Annotations*. Parmi ces notes marginales, plusieurs sont relatives aux Turcs et autres Mahométans — on pense aux contemporaines turqueries de Panurge dans *Pantagruel* — ; au lieu classique des perles de Cléopâtre, bien connu d'Epistemon en Enfer (et bientôt de l'éditeur de la *Topographia* de Marliano) ; aux lampes et lanternes antiques ; au navire Thalamège, comparé aux nefs thalamifères et au Bucentaure ; ou encore à un éloge de Guillaume Budé (« *Laus Budei* », sans diphtongue⁴⁹), le grand humaniste si important pour Rabelais, particulièrement en cette année 1532 où la republication de ses *Epistolæ* diffuse dans la République des Lettres le nom de l'ancien moine de Fontenay-le-Comte.

Dans le cas du *Leonico* comme du *Suétone*, les indices sont certainement trop ténus pour rendre obligatoire l'attribution à l'éditeur-correcteur Rabelais. Pour autant, les traces d'un travail éditorial y sont plus prononcées que dans certains autres ouvrages publiés par la maison Gryphe, qu'on pense au *Valère Maxime*, au *Perse-Juvénal*, au *Térence* ou encore à ce *Bellum grammaticale* d'Andrea Guarna, que n'ignorait point l'éditeur des *Fantastiques batailles*... Conservons donc à ces remarques leur caractère hypothétique, non sans répéter l'importance décisive que revêtit dans le devenir de Rabelais écrivain son travail de l'ombre à l'enseigne du Griffon.

1532 : entrée en littérature d'un géant des Lettres. Certes ; — mais contrairement à ce qu'a retenu une certaine histoire littéraire, c'est avant tout par ses travaux dits « savants », en (néo-)latin et en grec, que Rabelais partit d'abord à l'assaut de la *Res publica litterarum* européenne. À l'époque où se vend la prose du camelot « Alcofrybas Nasier », pseudonyme obscur, l'officine de Gryphe présente nommément le docte *Rabelæsus*, quand elle n'en diffuse pas aussi, *incognito*, les travaux d'atelier. Par la suite, le succès de l'auteur vernaculaire — qui, avec son titre de « docteur en médecine », ne signera de son nom qu'en 1546 — aura provoqué quelque illusion rétrospective. Car, à sa parution, c'est bien le chef-d'œuvre *Pantagruel* qui, si l'on mesure l'étendue du travail de Rabelais éditeur chez Gryphe, fait figure de fantaisie annexe, de passe-temps... marginal. Il était écrit qu'une telle marge vernaculaire deviendrait de plus en plus vaste, de plus en plus pleine, de plus en plus drôle — au point de contraindre Rabelais le marginal à ne plus se contenter de simples et discrètes manchettes. Mais l'historien devra retenir que l'« auteur » — et même l'« Auteur », comme écrira bientôt Rabelais — est né sinon après l'éditeur, du moins avec et derrière lui, par lui et grâce à lui. Ainsi faut-il considérer que l'entrée en littérature de Rabelais s'est faite par une porte dérobée, celle de l'« arrière-boutique⁵⁰ » que constitue l'atelier d'imprimerie. À toute grande scène, il faut une entrée des artistes.

⁴⁸ Manchettes imprimées face aux textes d'Egnazio dans *C. Suetonii Tranquilli XII. Cæsares*, Lyon, S.Gryphe, 1532 : — dans *De Romanis principibus*, lib. I, p. 402 : *Arsaces rex Parthorum* ; *Artabanus rex* ; *Artaxerxes rex Persarum* ; *Chosroës rex Persarum* ; *Hercalius imperator* ; *Maömethes* ; p. 403 : *Turcæ* ; *Tamberlanes* ; *Paizetes Turca victus et captus* ; p. 404 : *Usuncassanus* ; *Psophes* ; — lib. II, p. 426 : *Venetia in aquis condita* ; p. 427 : *Augustulus* ; p. 462 : *Constantinopolis à Turcis capta* ; p. 464 : *Lygos quondam nunc Byzantium, sive Constantinopolis* ; *Chalcedonii cæci* ; *Byzantium funditus eversum* ; p. 466 : *Hunni* ; *Ungari* ; *Muchumetius* ; *Tangrolipix* ; — dans *Annotat. in Suet.*, p. 499 : *Leonardus Portius* ; p. 501 : *Lychnuchi* ; *Peragere conventus* ; p. 502 : *Uniones* ; *Thalamegus* ; *Thalamiferæ naves* ; *Bucentaurus navis Veneta* ; *Vittata navis* ; *Aurum promerciale* ; p. 504 : *Attilius comicus poëta* ; p. 505 : *Budei laus* ; p. 506 : *famosi libelli* ; *Sub veteribus* ; *Sub novis* ; p. 509 : *Clemens servus Agrippæ* ; *Parcennius [sic ad « Percennius »]* ; p. 511 : *Libo Scribonius* ; *Q. Haterius* ; p. 512 : *Rhascupoles T[h]rax* ; *Maraboduus Suevus* ; p. 513 : *Cn. Lentulus Augur* ; *Cn. Piso* ; p. 514 : *L. Piso* ; *Sejanus* ; p. 515 : *Charicles* ; p. 516 : *Arminius Germanus* ; *Germanici laus* ; *Cremutii Cordi mors* ; p. 517 : *Cassius Chærea* ; p. 518 : *Diribitores* ; *Diribitorium* ; *Lex Papia Poppæa* ; p. 519 : *Sabinus Poppæus* ; p. 520 : *Aul. Plantius* ; *Nomos quid* ; *Terpander* ; *Clonas* ; *Polymnestus* ; p. 521 : *Suffertim* ; *Suffertum* ; *Differtum* ; *Proagogia* ; p. 522 : *Mazacæ* ; *Mazaca urbs* ; *Cæsarea urbs* ; p. 524 : *Cybius* ; *Cybiotates rex Alexandria* ; *Physcon Syria [r]ex* ; p. 525 : *Subsiciuus ager* ; p. 526 : *Ager subsiciuus*.

⁴⁹ *C. Suetonii Tranquilli XII. Cæsares...*, *op. cit.*, p. 505 (face à un texte qui mentionne « *Budæus* »). Graphie conforme à l'usage rabelaisien en 1532.

⁵⁰ Voir Edwige Keller-Rahbé (dir.), *Les Arrière-boutiques de la littérature. Auteurs et imprimeurs-libraires aux XVI^e et XVII^e siècles*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2010.